



## Règlements et politiques

### **ABRI D'AUTO ET CLÔTURE À NEIGE**

Les abris d'autos et les clôtures à neige peuvent être installés dès le 1er octobre.

L'abri d'auto doit être localisé sur l'aire de stationnement ou sur la voie d'accès y conduisant, être situé à une distance minimale de 1 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue et de toutes marges latérales.

Règlement 2011-003



## Événements

### **FÊTE DES RÉCOLTES – 2<sup>E</sup> ÉDITION**

Venez partager l'abondance, dimanche le 3 octobre de 11h à 15h au parc Henri-Bourassa. Plusieurs activités seront disponibles pour tous. Surveillez la publicité qui vous sera envoyée par la poste et disponible sur le site internet municipal ainsi que la page Facebook pour tous les détails. Nous tenons à remercier tous les partenaires et bénévoles pour la tenue de cette 2e édition.



## Loisirs et culture

### **ACQUISITION DE BANCS – AUDITORIUM**

La municipalité vient de procéder à l'achat de 2 bancs de saison pour la programmation des spectacles à l'auditorium de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau.

Deux spectacles ont été annoncés jusqu'à présent, soit la formation musicale 2 Frères samedi le 19 février 2022 ainsi que l'humoriste Peter Macleod, samedi le 26 février. La programmation complète sera dévoilée plus tard cet automne.

Les bancs seront offerts à des résidents de Papineauville par le biais de tirages effectués ainsi que comme cadeau de remerciement à certains bénévoles pour leur implication indispensable lors des nombreux événements.

1 paire de billets pour chacun des 12 spectacles présentés à Papineauville.

Éligible seulement aux résidents de Papineauville (preuve de résidence sera requise).



## Sécurité publique

### **FEU EXTÉRIEUR**

En automne, les propriétaires de terrains parsemés d'arbres se retrouvent avec un surplus de feuilles mortes. Pour vous aider à vous en départir de façon responsable, la municipalité a implanté des collectes de résidus de jardin et feuilles au printemps et à l'automne, et ce, dans le but de valoriser cette matière organique en compost.

En vertu du règlement 2016-022 (règlement relatif à la sécurité incendie), il est strictement interdit de brûler ou de permettre de brûler des résidus ou déchets de construction, de l'herbe et des feuilles mortes. Cette action est nocive pour l'environnement et la santé des personnes exposées. Les contrevenants sont passibles d'amendes de 300 \$.



## Environnement

### **MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÈGLE À SUIVRE**

Le saviez-vous? Lors du dépôt de vos bacs aux abords de la rue vous devez positionner les roues de votre bac de matières résiduelles vers la maison.

#### **Quand**

Mettre les bacs en bordure du chemin à partir de 16h00 la veille de la collecte. Vous devez retirer vos bacs au plus tard à 21h00 la journée même de la collecte.

### **MATIÈRES RÉSIDUELLES – COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Soyez informé que la collecte des encombrants qui devait avoir lieu les 11 et 12 octobre prochain sera déplacée au 27 septembre pour le secteur paroisse et 28 septembre pour le secteur village.

Les items acceptés :

- Meubles
- Tapis
- Matelas
- Sanitaire (toilette, bain, etc.)
- Électroménager

Nous vous demandons de bien respecter les consignes suivantes :

- Un maximum de 10 items est accepté.
- Vous pouvez déposer vos encombrants dès 16h00 la veille de la collecte.
- Les matériaux de construction ne sont pas acceptés ni les items acceptés gratuitement à l'écocentre.

Il y aura présence de plusieurs équipes sur le terrain. Si vos items n'ont pas été ramassés, nous vous prions de nous téléphoner le lendemain après-midi.

### **MATIÈRES RÉSIDUELLES – COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS**

Les prochaines collectes seront le 27 septembre et les 4-18-25 octobre prochain. Vos sacs doivent être en bordure de la rue avant 7h00. Seuls les sacs de papier seront acceptés.

Pour les citoyens du secteur rural, un appel doit être effectué à la municipalité la veille de la collecte au 819-427-5511 poste 2501.



## Communiqué

### **ÉLECTION MUNICIPALE 2021**

Le 7 novembre 2021, vous serez appelé à élire votre nouveau conseil municipal. Voici les dates importantes à retenir:

Dépôt des candidatures : du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021 jusqu'à 16h30

Dépôt de la liste électorale le 8 octobre 2021

Révision de la liste électorale les 18 et 19 octobre 2021

Vote par anticipation le 31 octobre 2021 de 9h30 à 20h00

Jour du scrutin le 7 novembre 2021 de 9h30 à 20h00

### **CHANGEMENT D'HORAIRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

En vigueur dès le 4 octobre 2021:

Lundi 12h00 à 15h00

Mardi 11h30 à 12h00 et 12h30 à 18h00

Mercredi 9h30 à 11h30 et 12h00 à 15h00

Jeudi 9h30 à 11h30 et 12h00 à 15h00

Vendredi Fermée

Samedi 10h00 à 12h00